

Groupe de travail Réseau
Request for Comments : 4994
 Catégorie : sur la voie de la normalisation
 Traduction Claude Brière de L'Isle

S. Zeng, Cisco Systems, Inc.
 B. Volz, Cisco Systems, Inc.
 K. Kinnear, Cisco Systems, Inc.
 J. Brzozowski, Comcast Cable
 septembre 2007

Option de demande d'écho d'agent de relais DHCPv6

Statut du présent mémoire

Le présent document spécifie un protocole de l'Internet sur la voie de la normalisation pour la communauté de l'Internet, et appelle à des discussions et suggestions pour son amélioration. Prière de se référer à l'édition en cours des "Protocoles officiels de l'Internet" (STD 1) pour voir l'état de normalisation et le statut de ce protocole. La distribution du présent mémoire n'est soumise à aucune restriction.

Notice de Copyright

Copyright (C) The IETF Trust (2007).

Résumé

Le présent mémoire définit une option Demande d'écho d'agent de relais pour le protocole de configuration dynamique d'hôte pour IPv6 (DHCPv6, *Dynamic Host Configuration Protocol for IPv6*). L'option permet à un agent de relais DHCPv6 de demander une liste des options d'agent de relais que le serveur renvoie en écho à l'agent de relais.

Table des Matières

1. Introduction.....	1
2. Terminologie des exigences.....	2
3. Option Demande d'écho d'agent de relais.....	2
4. Comportement de l'agent de relais DHCPv6.....	2
5. Comportement du serveur DHCPv6.....	2
6. Considérations sur la sécurité.....	2
7. Considérations relatives à l'IANA.....	3
8. Remerciements.....	3
9. Références.....	3
9.1 Références normatives.....	3
9.2 Références pour information.....	3
Adresse des auteurs.....	3
Déclaration complète de droits de reproduction.....	4

1. Introduction

DHCPv6 [RFC3315] fournit un cadre pour configurer les clients IPv6 avec des adresses et autres paramètres de réseau. Il inclut une capacité d'agent de relais. Un agent de relais est un nœud intermédiaire qui livre des messages DHCP entre clients et serveurs. L'agent de relais et le serveur échangent des informations en utilisant des options dans les messages d'agent de relais. L'agent de relais peut ajouter des options d'agent de relais au message du client DHCP avant de le transmettre.

Les informations que les agents de relais fournissent peuvent être utilisées dans la prise de décision du serveur sur les adresses, les préfixes délégués, et les paramètres de configuration que le client va recevoir. De même, le relais peut avoir besoin de certaines des informations pour retourner efficacement les réponses aux clients.

Dans DHCPv4, le serveur fait généralement écho mot à mot aux options de l'agent de relais dans les réponses du serveur au client [RFC3046]. Cependant, DHCPv6 [RFC3315] n'exige pas que le serveur fasse ainsi. Cela pourrait être problématique, car l'agent de relais peut avoir besoin d'utiliser certaines options de relais même si le serveur ne les reconnaît pas.

Le présent mémoire définit une option de demande d'écho d'agent de relais que celui-ci va utiliser pour demander explicitement une liste des options que le serveur va renvoyer en écho à l'agent de relais.

6. Considérations sur la sécurité

Comme l'option Demande d'écho n'est échangée qu'entre des agents de relais et des serveurs DHCPv6, le paragraphe 21.1 de la [RFC3315] donne les détails de la sécurisation des messages DHCPv6 envoyés entre les serveurs et les agents de relais. Et la Section 23 de la [RFC3315] donne les considérations générales sur la sécurité DHCPv6.

7. Considérations relatives à l'IANA

L'IANA a alloué un code d'option DHCPv6 pour l'option OPTION_ERO (Demande d'écho d'agent de relais) (43).

8. Remerciements

Merci à Ralph Droms, Josh Littlefield, Richard Johnson, et Hemant Singh pour leurs apports, leurs idées, et leur relecture durant la production de ce document.

9. Références

9.1 Références normatives

[RFC2119] S. Bradner, "[Mots clés à utiliser](#) dans les RFC pour indiquer les niveaux d'exigence", BCP 14, mars 1997. (MàJ par [RFC8174](#))

[RFC3046] M. Patrick, "Option DHCP [Information d'agent de relais](#)", janvier 2001. (MàJ par [RFC6607](#))

[RFC3315] R. Droms, J. Bound, B. Volz, T. Lemon, C. Perkins et M. Carney, "Protocole de [configuration dynamique d'hôte](#) pour IPv6 (DHCPv6)", juillet 2003. (MàJ par [RFC6422](#) et [RFC6644](#), [RFC7227](#) ; *rendue obsolète par [RFC8415](#)*)

9.2 Références pour information

[RAAN] Droms, R., Volz, B., and O. Troan, "DHCPv6 Relay Agent Assignment Notification (RAAN) Option", Travail en cours, novembre 2006.

Adresse des auteurs

Shengyou Zeng
Cisco Systems, Inc.
1414 Massachusetts Ave.
Boxborough, MA 01719
USA
téléphone : +1 978 936 0000
mél : szeng@cisco.com

Bernard Volz
Cisco Systems, Inc.
1414 Massachusetts Ave.
Boxborough, MA 01719
USA
téléphone : +1 978 936 0000
mél : volz@cisco.com

Kim Kinnear
Cisco Systems, Inc.
1414 Massachusetts Ave.
Boxborough, MA 01719
USA
téléphone : +1 978 936 0000
mél : kkinnear@cisco.com

John Jason Brzozowski
Comcast Cable
1800 Bishops Gate Boulevard
Mt. Laurel, NJ 08054
USA
téléphone : +1 856 324 2671
mél : john_brzozowski@cable.comcast.com

Déclaration complète de droits de reproduction

Copyright (C) The IETF Trust (2007)

Le présent document est soumis aux droits, licences et restrictions contenus dans le BCP 78, et sauf pour ce qui est mentionné ci-après, les auteurs conservent tous leurs droits.

Le présent document et les informations contenues sont fournis sur une base "EN L'ÉTAT" et le contributeur, l'organisation qu'il ou elle représente ou qui le/la finance (s'il en est), la INTERNET SOCIETY, le IETF TRUST et la INTERNET ENGINEERING TASK FORCE déclinent toutes garanties, exprimées ou implicites, y compris mais non limitées à toute garantie que l'utilisation des informations encloses ne viole aucun droit ou aucune garantie implicite de commercialisation ou d'aptitude à un objet particulier.

Propriété intellectuelle

L'IETF ne prend pas position sur la validité et la portée de tout droit de propriété intellectuelle ou autres droits qui pourraient être revendiqués au titre de la mise en œuvre ou l'utilisation de la technologie décrite dans le présent document ou sur la mesure dans laquelle toute licence sur de tels droits pourrait être ou n'être pas disponible ; pas plus qu'elle ne prétend avoir accompli aucun effort pour identifier de tels droits. Les informations sur les procédures de l'ISOC au sujet des droits dans les documents de l'ISOC figurent dans les BCP 78 et BCP 79.

Des copies des dépôts d'IPR faites au secrétariat de l'IETF et toutes assurances de disponibilité de licences, ou le résultat de tentatives faites pour obtenir une licence ou permission générale d'utilisation de tels droits de propriété par ceux qui mettent en œuvre ou utilisent la présente spécification peuvent être obtenues sur le répertoire en ligne des IPR de l'IETF à <http://www.ietf.org/ipr>.

L'IETF invite toute partie intéressée à porter son attention sur tous copyrights, licences ou applications de licence, ou autres droits de propriété qui pourraient couvrir les technologies qui peuvent être nécessaires pour mettre en œuvre la présente norme. Prière d'adresser les informations à l'IETF à ietf-ipr@ietf.org.

Remerciement

Le financement de la fonction d'édition des RFC est actuellement fourni par la Internet Society.